

études et statistiques

www.ac-nantes.fr

2011.04
MARS

Sur les 1 300 élèves scolarisés dans l'académie en troisième SEGPA- EREA en 2009, un peu plus de 700 poursuivent dans une formation sous statut scolaire de l'Education nationale en 2010 (public + privé), soit 54 %, taux en hausse d'un point par rapport à 2009.

Ce taux de poursuite augmente depuis plusieurs années, avec en particulier une progression accélérée de sept points (70 élèves environ) à la rentrée 2009, liée notamment au développement des CAP accessibles à cette population. En effet, le nombre de sections de CAP identifiés comme tels a été augmenté cette même année afin d'accroître l'éventail de choix d'orientation pour ces élèves.

En parallèle, ces « CAP accessibles », anciennement appelés « CAP prioritaires », ne sont plus réservés exclusivement aux élèves de SEGPA, les modalités d'accès ayant changé dans l'objectif de réaliser un mixage des publics dans les sections concernées : 47 % des élèves y sont issus de troisième SEGPA en 2010, pour 74 % en 2008.

SEPP
Service de l'Evaluation, de la
Prospective et de la Performance



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Devenir des élèves de 3^{ème} SEGPA-EREA en 2010 : poursuites d'études dans une formation scolaire de l'Education Nationale (public + privé)

A la rentrée 2010, le nombre d'élèves en troisième SEGPA¹ reste stable, après plusieurs années de baisse, l'évolution démographique de la classe d'âge correspondante étant en effet plus favorable ; en parallèle, les effectifs de troisième du premier cycle traditionnel augmentent depuis deux ans.

Sur la dernière décennie, la troisième SEGPA a enregistré une baisse de 220 élèves dans l'académie (stoppée en 2010), soit - 14 %. L'évolution diffère selon les départements, allant de - 5 % en Sarthe et Vendée à - 25 % en Maine-et-Loire.

On s'intéresse ici au devenir, à la rentrée 2010, des élèves issus de troisième SEGPA. Ils étaient 1 300 dans cette classe à la rentrée 2009, à raison de huit sur dix dans le public. Leur devenir est appréhendé au travers des poursuites d'études au sein des formations sous statut scolaire de l'Education nationale, de l'enseignement public ou privé.

Relative stabilité des poursuites d'études à la rentrée 2010, après une forte augmentation en 2009

A la rentrée 2010, la part des élèves issus de troisième SEGPA poursuivant leur scolarité² est de 54 %, taux

relativement stable par rapport à 2009 (53 %), mais en forte hausse par rapport à 2008 (46 %). On compte en effet plus de 700 élèves issus de troisième SEGPA inscrits dans une formation scolaire en 2010, soit une soixantaine de plus qu'en 2008, alors que le vivier des élèves de troisième SEGPA est moins important.

C'est en Vendée que le taux a le plus progressé depuis deux ans, passant de 36,6 à 52,1 %. Néanmoins, la Loire-Atlantique et la Sarthe affichent toujours les taux les plus élevés (proches de 60 % en 2010), la présence plus ou moins importante de structures d'accueil spécifiques expliquant en partie les disparités territoriales. Cependant, les écarts entre départements ont tendance à se resserrer.

La poursuite d'études se fait davantage vers l'enseignement public (44,6 %) que privé (9,2 %) en lien avec les structures existantes pour accueillir la population de troisième SEGPA. Ce phénomène a d'ailleurs tendance à s'accroître.

Par ailleurs, à titre indicatif³, une étude réalisée en 2008 estimait à 24 % environ les départs vers l'apprentissage après une troisième SEGPA. Ainsi, sept élèves sur dix avaient au total été repérés en poursuites d'études après cette classe.

¹ Par commodité, nous utiliserons dans cette note l'appellation « 3^{ème} SEGPA », que les élèves soient scolarisés en SEGPA ou EREA.

² Sont comptés ici en « poursuite de scolarité » tous les élèves présents dans une formation scolaire du second degré de l'académie, y compris ceux redoublant la classe de troisième.

³ Le fichier 2010 de l'apprentissage n'est pas encore disponible

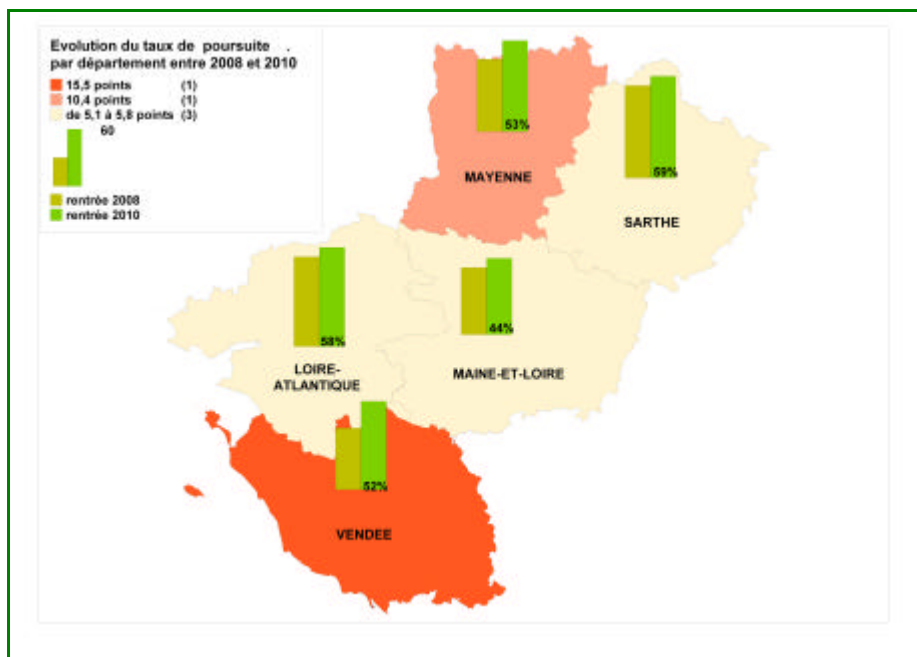
L'accueil en «CAP accessible» se développe

Avec la mise en place de la réforme de la voie professionnelle à la rentrée 2009, tous les élèves issus de SEGPA qui poursuivent dans l'enseignement scolaire professionnel le font désormais vers un CAP. Le léger flux observé il y a encore deux ans vers un BEP (2,4 %) ne s'est pas transféré vers la première année de baccalauréat professionnel en trois ans, avec un taux proche de zéro.

La rénovation de la voie professionnelle s'est par ailleurs accompagnée du développement des CAP en deux ans, afin de permettre aux jeunes qui le souhaitent d'accéder à une qualification de niveau V. En parallèle, le nombre de sections de CAP «accessibles» aux élèves de troisième SEGPA a été augmenté afin de leur offrir un choix d'orientation plus large. Ainsi, la poursuite d'études en CAP après une troisième SEGPA concerne plus d'un élève sur deux (51,4 % en 2010 et 50,2 % en 2009) pour seulement 42,2 % en 2008. Le redoublement en troisième, SEGPA ou ordinaire, est en légère augmentation mais reste faible (2,4 % en 2010).

Les «CAP accessibles» identifiés dans les établissements publics peuvent accueillir, selon la procédure d'affectation, les élèves issus de SEGPA. Dans l'académie en 2010, une trentaine de spécialités sont listées comme étant accessibles à ces élèves. Sauf exception, tout établissement public dispensant une de ces spécialités est concerné. Celles scolarisant le plus d'élèves originaires de troisième SEGPA sont «Assistant technique en milieu familial et collectif» et «Agent polyvalent de restauration» (annexe).

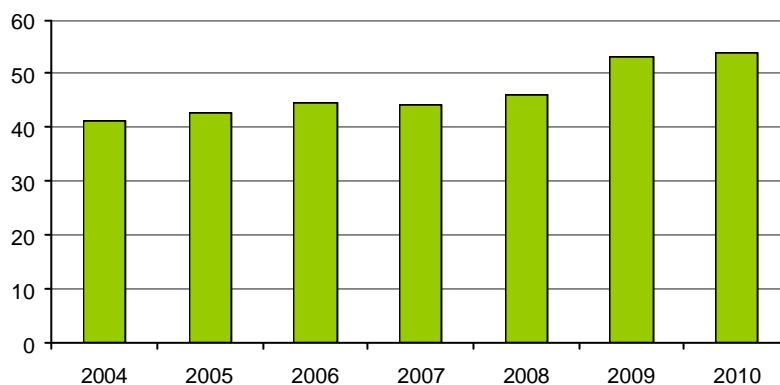
Sur les 700 élèves issus de SEGPA en poursuite d'études, les «CAP accessibles» en scolarisent 564, soit la quasi-totalité des élèves poursuivant



dans le public après cette classe (seuls 9 élèves sont scolarisés dans un autre CAP et 12 redoublent en troisième); cet effectif augmente depuis deux ans, on note en particulier une hausse des demandes d'affectation vœu 1 vers ces sections spécifiques, au détriment des demandes vers l'apprentissage.

Dans le privé, l'accueil en CAP après une troisième SEGPA existe également, il représente une centaine d'élèves. Pour un tiers d'entre eux, ils sont scolarisés dans une spécialité différente de celles listées comme accessibles dans le public, comme par exemple «Coiffure» ou «Esthétique cosmétique» (annexe).

Poursuite d'études dans l'académie après une 3^è SEGPA (formation scolaire Education Nationale, public + privé)



Formation suivie	2006	2007	2008	2009	2010
CAP (LP ou SEGPA)	38,4	40,1	42,2	50,2	51,4
BEP ou Bacpro 3 ans	2,6	1,6	2,4	0,9	0,2
Doublement *	3,6	2,6	1,6	2,0	2,4
Total poursuite études	44,7	44,4	46,2	53,1	54,0
Effectif 3 ^{ème} SEGPA N-1	1473	1473	1403	1357	1312

Source : Base Elèves Académique

* 3^è SEGPA ou ordinaire

La population accueillie en «CAP accessible» de l'enseignement public est plus mixée

Les « CAP accessibles » de l'enseignement public sont majoritairement implantés en lycée professionnel, mais aussi en EREA (très peu en collège). Ils sont accessibles aux élèves de troisième SEGPA et troisième d'insertion mais peuvent accueillir d'autres élèves. En effet, depuis 2009, les modalités d'accès à ces CAP ont changé : ils ne sont plus réservés exclusivement aux élèves de troisième SEGPA et d'insertion ; les capacités d'accueil ont été pratiquement multipliées par deux dans ces sections depuis 2008.

A la rentrée 2010, suite à l'évolution de la carte scolaire, la première année de «CAP accessible» accueille au total 1261 élèves, soit près de deux fois plus qu'en 2008 en «CAP prioritaire». Ils sont 571 élèves provenant de troisième SEGPA dont 564 originaires de l'académie (cf. partie précédente), et 20 issus de troisième d'insertion.

Ainsi, le nombre d'élèves issus de troisième SEGPA et de troisième d'insertion ne représente plus que 47 % de la population totale scolarisée en première année de «CAP accessible», pour 74 % en 2008, ce qui montre bien une diversité plus importante en terme d'origine scolaire. Les autres élèves proviennent majoritairement de troisième de collège et de troisième de lycée professionnel (39 %), mais aussi de formations d'insertion (9 %) ou plus rarement de second cycle professionnel (4 %).

La comparaison de l'origine scolaire des élèves présents en «CAP accessible» à celle des élèves qui y ont été affectés met en évidence un léger écart : 51,2 % des élèves affectés en CAP accessible sont issus de troisième SEGPA alors qu'ils ne représentent plus que 47 % des présents à la rentrée. En effet, un certain nombre d'élèves issus de troisième SEGPA affectés en CAP accessible ne sont pas présents à la rentrée, ayant peut-être finalement fait un autre choix (apprentissage, agriculture,..).

Après la troisième SEGPA

A l'issue de la troisième SEGPA, la plupart des élèves poursuivent un cursus de formation professionnelle. Deux possibilités leur sont offertes pour préparer un CAP :

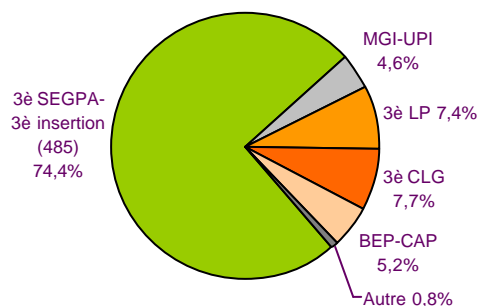
- sous statut scolaire, en lycée professionnel ou en EREA,
- par apprentissage.

Le passage de la structure adaptée à un nouvel environnement, le lycée professionnel pour les uns, le monde du travail pour les autres, constitue pour ces élèves une réelle difficulté. Afin de les aider dans cette transition, des dispositifs existent :

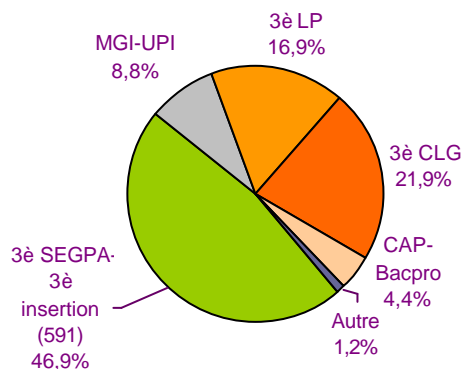
- en lycée professionnel, certains CAP sont identifiés comme pouvant accueillir des élèves de SEGPA, ils sont appelés « CAP accessibles »,
- dans le cadre de l'apprentissage, sur décision de la MDPH, ils peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé dont la durée est prolongée d'une année supplémentaire et qui octroie à leur employeur des aides financières complémentaires.

Claire ROPERS, SEPP

Origine scolaire des élèves scolarisés en CAP prioritaire (sept 2008)
652 présents



Origine scolaire des élèves scolarisés en CAP accessible (sept 2010)
1261 présents



ANNEXE

Poursuite en CAP après une troisième SEGPA, par spécialités

Public, rentrée 2010 (CAP accessibles)

Domaine	Spécialité	effectif
SPEC.PLURITECHNO DE LA PRODUCTION AGRICULTURE, PECHE, FORET	1CAP2 CONDTE SYST.IND. (1ERE ANN.COMM.)	4
	1CAP2A TRAVAUX PAYSAGERS	11
	1CAP2 DEVPT:GESTION PTE EXPL.RURALE-TOM	13
TRANSFORMATIONS	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	88
	1CAP2 CUISINE	29
	1CAP2 BOULANGER	4
	1CAP2 COMPOSIT.PLASTIQ.CHAUDRONNES	2
	1CAP2 INSTALLATEUR THERMIQUE	6
	1CAP2 MAINTENANC.BATIMTS DE COLLECTIVITE	12
GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS	1CAP2 CONSTRUCTEUR CANALALISATIONS T.P.	1
	1CAP2 MACON	33
	1CAP2 COUVREUR	1
	1CAP2 CONSTRUCTEUR BETON ARME BATIMENT	3
	1CAP2 INSTALLATEUR SANITAIRE	25
	1CAP2 PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	25
	1CAP2 PLATRIER -PLAQUISTE	3
	1CAP2 FABRICT MEN MOB AGENCMT	43
	1CAP2 METIER DU PRESSING	4
	1CAP2 PRET -A-PORTER	1
MATERIAUX SOUPLES	1CAP2 MAINT.MAT. OPT.MAT. PARCS JARDINS	9
	1CAP2 SERRURIER METALLIER	23
	1CAP2 REPARATION DES CARROSSERIES	5
	1CAP2 REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS.	14
MECANIQUE, ELECTRICITE, ELECTRONIQUE	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	38
	1CAP2 EMPLOY.VENTE:PRODUITS ALIMENTAIRES	1
	1CAP2 EEMPL.VENTE:PRDTS EQUIPMTS COURANTS	25
	1CAP2 FLEURISTE	2
ECHANGES ET GESTION	1CAP2 SERVICES HÔTELIERS	12
	1CAP2 RESTAURANT	14
	1CAP2 ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	115
SERVICES AUX PERSONNES	1CAP2 MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	5

Remarque : 9 élèves poursuivent dans des CAP non accessibles (ils ne sont pas pris en compte ici)

Privé, rentrée 2010

Domaine	Spécialité	effectif
ECHANGES ET GESTION	1CAP2 AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	3
	1CAP2 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES *	6
	1CAP2 EMPLOY.VENTE:PRODUITS ALIMENTAIRES *	3
	1CAP2 EMPLOY.VENTE SPEC. : SERVICE	3
	1CAP2 EEMPL.VENTE:PRDTS EQUIPMTS COURANTS*	5
GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS	1CAP2 FABRICT MEN MOB AGENCMT *	5
	1CAP2 INSTALLATEUR SANITAIRE *	2
	1CAP2 MAINTENANC.BATIMTS DE COLLECTIVITE *	5
MATERIAUX SOUPLES	1CAP2 PRET -A-PORTER *	1
MECANIQUE, ELECTRICITE, ELECTRONIQUE	1CAP2 MAINT.MAT. OPT.TRACTEURS MAT.AGRI	6
	1CAP2 PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	1
	1CAP2 REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS. *	1
SERVICES AUX PERSONNES	1CAP2 ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT. *	25
	1CAP2 COIFFURE	11
	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	4
	1CAP2 PETITE ENFANCE	3
	1CAP2 RESTAURANT *	1
TRANSFORMATIONS	1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION *	12
	1CAP2 CUISINE *	2
	1CAP2 PÂTISSIER	3

* à titre indicatif, spécialités listées comme accessibles du point de vue de l'affectation dans le public